

**CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 18 septembre 2014**

**Membres présents :**

Yves DURBET, Danielle BOCHET, François ANDRE, Michel FRUMILLON, Claude REYNAUD, Ludovic GROS, Sabine BAROU-MORRUGARES, Sarah BLAIX, Marie-Claude DARBEL, Sophie BENEDETTO, Patrick ALLARD, Isabelle DURIEUX.

**Membres représentés :** Alain DOMINJON (procuration à Danielle BOCHET), Michel FERRARIO (procuration à Sabine BAROU-MORRUGARES).

**Membre excusé :** Brigitte NUER .

Le compte rendu du conseil municipal du 24 juin 2014 est approuvé à l'unanimité.

**Secrétaire de séance :** Ludovic GROS.

**Ordre du jour**

- 1- Services périscolaires,
- 2- Personnel communal,
- 3- Marché de viabilisation « Sur les Guez »,
- 4- Marché de travaux du chalet de la Platière,
- 5- Bâtiment « la Fruitière »,
- 6- Décisions modificatives,
- 7- Adhésion au groupement SYANE,
- 8- Motion de soutien aux licenciés de SOMFI,
- 9- Questions et informations diverses.

**1 - Services périscolaires**

Danielle BOCHET fait un bref historique de la mise en place des nouveaux rythmes scolaires pour l'année 2014/2015 et en précise le contexte.

Au sein du RPI, les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) se déroulent de 15h55 à 16h40 les lundis, mardis, jeudis, et vendredis et les enfants ont 3 heures d'école le mercredi matin.

Du fait de cette nouvelle organisation, l'emploi du temps de l'ATSEM, Emilie GRANGE, a été modifié dans sa répartition. Elle vient le mercredi matin et termine les autres jours à 17h10.

Pour encadrer les TAP, deux personnes ont été recrutées. Elles sont aussi en charge de l'Accueil en Garderie Périscolaire (AGP) afin de maintenir ce service jusqu'à 18h15. Il s'agit d'une part de Patricia SIMON qui a vu son temps de travail augmenter, et d'autre part de Laura DAMIANO. En ce qui concerne cette dernière et afin de lui proposer un emploi d'une durée de 24h hebdomadaires dans le cadre d'un contrat aidé, une mutualisation avec la commune du Châtel a été mise en place. De ce fait, Laura DAMIANO dépend du Centre de de Gestion de la Savoie et est mise à disposition à hauteur de 60% de temps auprès de la commune d'Hermillon et 40% au Châtel.

Danielle BOCHET précise que ces deux personnes proposent des activités aux enfants et que des intervenants extérieurs ont aussi été sollicités pour effectuer des prestations spécifiques et organisées tout au long de l'année scolaire. (exemples d'activités : initiation à la couture, yoga, lecture, enluminure, langue des signes, sports et activités manuelles).



Commémoration du 27 août

Un animateur « jeunesse » de la Communauté de Communes Cœur de Maurienne interviendra pour des séances d'informatique.

Toutes ces activités nécessitent des inscriptions mais n'engendrent aucun surcoût pour les familles.

À l'issue de cette présentation, Danielle BOCHET propose de délibérer sur certains points détaillés ci-dessous.

**\* Restaurant scolaire**

Elle rappelle au Conseil Municipal la convention signée en 2011 approuvant le fonctionnement et les tarifs du restaurant scolaire dans le cadre du Regroupement Pédagogique Intercommunal. Cette convention, notamment son article 3 « Tarifs du service de restauration scolaire » a été modifiée par la commune du Châtel, suite à une actualisation des tarifs, validée le 17 juillet 2014.

Elle propose d'approuver l'avenant n°1 objet de cette modification.

Q.F.	1 <sup>er</sup> enfant	2 <sup>ème</sup> enfants	3 <sup>ème</sup> enfants et plus
QF jusqu'à 700	3.22 €	3.11 €	2.99 €
701 < QF < 900	4.28 €	4.17 €	4.07 €
QF >= 901	5.38 €	5.25 €	5.14 €

*Vote : Unanimité*

\* **Règlement de fonctionnement des Temps d'Activités Périscolaires et de l'Accueil en Garderie Périscolaire**

Elle présente au Conseil Municipal le règlement de fonctionnement des TAP et de l'AGP. Elle précise que ce règlement a été modifié et adapté à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à compter de septembre 2014.

*Vote : Unanimité*

\* **Tarifs du service des Temps d'Activités Périscolaires et de l'Accueil en Garderie Périscolaire**

Elle rappelle les tarifs en vigueur et présente la nouvelle grille tarifaire, élaborée avec les mairies du RPI.

Cette nouvelle grille contient les tarifs des TAP.

Une facturation dégressive pour les familles est proposée ainsi qu'un forfait global pour l'accès aux TAP et à l'AGP.

		1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ème</sup> enfant	3 <sup>ème</sup> enfant
TAP	La séance	0.50 €	0.25 €
	Forfait trimestriel	20.00 €	10.00 €
AGP	L'heure	3.00 €	1.50 €
	Forfait trimestriel	70.00 €	35.00 €
TAP + AGP	Forfait trimestriel	80.00 €	40.00 €
Gratuit à partir du 4 <sup>ème</sup> enfant			

*Vote : Unanimité*

\* **Répartition du forfait des TAP et de l'AGP aux mairies**

La mise en place du forfait globalisé à hauteur de 80 € nécessite, le cas échéant, une répartition équitable entre les communes de Le Châtel et d'Hermillon.

La répartition suivante est proposée :

- 18 € pour les Temps d'Activités Périscolaires
- 62 € pour l'Accueil en Garderie Périscolaire

*Vote : Unanimité*

**2 - Personnel communal**

Danielle BOCHET présente plusieurs domaines relatifs au personnel :

\* **Convention avec le Centre de Gestion de la Savoie**

Elle rappelle que Mademoiselle Laura DAMIANO a été recrutée en CUI par le Centre de Gestion. La mise à disposition de cet agent doit être validée par la signature d'une convention qui en précise les modalités. Le conseil municipal autorise Yves DURBET à signer cette convention.

*Vote : Unanimité*

\* **Recrutement d'un vacataire**

Afin de proposer des activités lors des TAP, elle informe le conseil municipal que des conventions sont passées avec certains intervenants ayant un statut d'autoentrepreneur. En ce qui concerne les autres intervenants, ils sont considérés comme « vacataires » et salariés de la collectivité. Ils sont rémunérés au vu des prestations réalisées.

Monsieur le Maire propose de valider le recrutement de personnel au statut de vacataire durant l'année scolaire 2014/2015.

*Vote : Unanimité*

\* **Adhésion au service de prévention des risques du Centre de Gestion de la Savoie**

Elle informe le Conseil Municipal du service d'assistance dans cette mission par le Centre de Gestion de la Savoie et présente la convention qui détaille les actions et les conditions financières. Le montant de l'adhésion s'élève à 100 € par an. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention

*Vote : Unanimité*

\* **Protection « Prévoyance »**

Elle rappelle la délibération du 12 décembre 2013 par laquelle la collectivité mandatait le Centre de gestion de la Savoie pour la recherche d'un organisme compétent et de conclure avec celui-ci une convention de participation à compter du 1er janvier 2015 et pour une durée de 6 ans.

Au mois d'août, le centre de gestion a informé la collectivité qu'à l'issue de la démarche mutualisée, c'est le groupement constitué d'ADREA Mutuelle (mandataire) et Mutex qui a été retenu.

La commune d'Hermillon doit confirmer son adhésion au dispositif et fixer une éventuelle participation financière sur la cotisation des agents. 4 formules de couverture de garanties sont proposées aux agents.

La proposition d'une participation à hauteur de 12€ brut mensuel par agent est faite par Danielle BOCHET au regard de ce qui a été décidé par la Communauté de Communes Cœur de Maurienne.

*Vote : Unanimité*

**3 - Marché de travaux « Viabilisation sur les Guez »**

Yves DURBET informe que la viabilisation de ce secteur est prévue pour l'automne. Sur les cinq lots à réaliser, deux permis de construire sont en cours. La commission d'appel d'offre s'est réunie le 4 août et a retenu l'entreprise MTP pour un montant de 79 187,40 € TTC.

GRDF et ERDF souhaitent réaliser indépendamment leurs travaux de génie civil, ce qui aurait perturbé le déroulement du chantier. Un accord a finalement été trouvé pour optimiser le déroulement des travaux.

Pour l'attribution du marché à l'entreprise MTP :

*Vote : Unanimité*

**4 - Marché de travaux « Chalet de la Platière »**

Monsieur le Maire rappelle que les élus travaillent depuis longtemps sur ce projet, notamment pour la recherche de subventions. Aujourd'hui, la commune bénéficie d'un financement à hauteur de 74% pour 100 000€ H.T. de travaux. Aucune entreprise n'ayant répondu à la consultation lancée cet été, la commune a sollicité 3 entreprises :

- \* Constantin pour l'extension et le bardage,
- \* Manno pour l'assainissement, le puit perdu et la maçonnerie,
- \* Brunetta pour les sanitaires et la production d'eau chaude.

Il propose de valider le choix de ces 3 entreprises pour un montant total de travaux de 118 000€ TTC.

*Vote : Unanimité*

## 5 - Bâtiment « La Fruitière »

Monsieur le Maire rappelle la discussion de la séance du 24 juin dernier relative au projet de cession de ce bâtiment et l'information faite dans le bulletin municipal.

Deux offres ont été déposées en Mairie. Il ouvre les plis et annonce les propositions pour l'achat des parcelles D 1500 (48 m<sup>2</sup>) et D 1501 (190 m<sup>2</sup>) :

- \* L'offre de monsieur LECOEUR-GROUT Joël s'élève à 45 000 €;
- \* L'offre de madame BAUDIN-TRUCHET Madeleine s'élève à 40 000 €.

L'offre de Monsieur LECOEUR-GROUT Joël est retenue à l'issue du vote.

*Vote : - Pour l'offre « BAUDIN-TRUCHET » : 1 Pour  
- Pour l'offre « LECOEUR-GROUT » : 13 Pour*

## 6 - Décision modificative

Danielle BOCHET présente la décision modificative n°1 du budget communal. Elle concerne des virements de crédits, dans les sections d'investissement et de fonctionnement, pour régulariser les opérations en cours et n'a pas d'impact sur les masses budgétaires.

*Vote : Unanimité*

## 7 - Adhésion au groupement SYANE

Yves DURBET rappelle l'ouverture à la concurrence pour la fourniture du gaz. La commune possède deux bâtiments chauffés au gaz : l'école et la médiathèque.

Il expose la proposition de convention avec le Syndicat les Energies et de l'Aménagement Numérique qui a pour objet la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture et l'acheminement du gaz et de services associés d'en le but d'optimiser les prix.

Il propose d'adhérer à ce groupement et de signer la convention.

*Vote : Unanimité*

## 8 - Motion de soutien aux licenciés de SOMFI

Monsieur le Maire rappelle la situation de SPIREL. En 2010, un premier plan de licenciement a eu lieu touchant 150 personnes. Aujourd'hui les 100 derniers salariés ont été licenciés à leur tour. Ces personnes ont décidé de créer une association afin de pouvoir percevoir des fonds destinés à les aider au financement des actions intentées en justice pour défendre leurs intérêts. Les communes de Maurienne ont été destinataires d'un courrier exposant leurs intentions et demandant une participation financière. La Communauté de Communes Cœur de Maurienne a décidé de leur attribuer une subvention au nom de toutes les communes de son périmètre.

## 9 - Questions et informations diverses

**Yves DURBET** nous informe qu'une subvention de 30000€ au titre des amendes de police a été accordée à la commune pour les travaux d'aménagements de sécurité et de stationnement de la route de la Cascade.

**Claude REYNAUD** insiste sur le fait que les containers semi-enterrés ne sont pas des déchetteries. Les services techniques assurent toujours le ramassage mensuel des encombrants (inscriptions en mairie). Il demande également aux personnes se déplaçant en véhicules motorisés d'emprunter les pistes et chemins et surtout de ne pas passer sur les terrains privés.

### François ANDRE :

- Remercie les jeunes qui ont bien œuvré pour la commune cet été.
- Informe que l'entreprise Martoïa refait le drain sur la voie Romaine.
- Fait un point sur les travaux de la route de la Cascade : l'enrobé est terminé.
- Rappelle la visite des installations du SAAEMM qui prévue le samedi 27 septembre.

### Michel FRUMILLON :

- Revient sur l'excellente participation des Hermillonnins à l'occasion de la commémoration du 27 août.
- Invite les membres du conseil ainsi que les habitants du village le 11 octobre à 18h à la remise du prix Rosine Perrier

**Marie-Claude DARBEL** nous fait part de l'assemblée générale de l'ADMR le 17 octobre à 18h30 et de la reprise des activités du Club des Aînés Ruraux depuis le 16 septembre.



Visite des installations du SAAEMM

## Message de l'Institut National de Prévention et d'Éducation pour la Santé (Inpes)

### Monoxyde de carbone : comment prévenir les intoxications

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut être émis par tous les appareils à combustion (chaudière, chauffage d'appoint, poêle, groupe électrogène, cheminée...).

Pour éviter les intoxications, des gestes simples existent :

- ◇ Avant l'hiver, faites vérifier vos installations de chauffage et vos conduits de fumée par un professionnel qualifié.
- ◇ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation du logement et à une bonne utilisation des appareils à combustion.

### Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint :

#### Comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès par an. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint si ceux-ci ne sont pas utilisés de façon appropriée :

- ◇ Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- ◇ N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, barbecue etc.
- ◇ Veillez toute l'année à une bonne aération et ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage : aérez au moins 10 minutes par jour et n'obstruez jamais les entrées et sorties d'air de votre logement.

Pour en savoir plus : [www.prevention-maison.fr](http://www.prevention-maison.fr)

### Banque alimentaire

La collecte de la Banque Alimentaire aura lieu les 28 et 29 novembre 2014.

En Savoie, vous pourrez acheter dans une centaine de magasins les produits dont a besoin la Banque Alimentaire. En donnant une petite partie de vos courses vous aidez une famille en difficulté.

### RECHERCHE DE BÉNÉVOLES

Si vous souhaitez offrir 3 heures de votre temps à la Banque Alimentaire de la Savoie ou à une de ses associations partenaires pour la collecte nationale des 28 et 29 novembre 2014, vous pouvez vous inscrire soit par courrier, soit par messagerie, soit en consultant le site internet et vous serez rappelé pour choisir votre planning.

BANQUE ALIMENTAIRE

77, rue du Dr Vernier - 73000 CHAMBÉRY

Tél.: 04 79 96 01 21—Mail : [ba730@banquealimentaire.org](mailto:ba730@banquealimentaire.org)

Site : [www.bancalim73.org](http://www.bancalim73.org)